

**Pour la réussite**  
**du territoire de projet « Paris-Saclay »**  
**avec Saint-Quentin-en-Yvelines**

Réflexions  
du Conseil de Développement  
de Saint-Quentin-en-Yvelines

( CODESQY )

*Juillet 2009*





## Préambule

Le Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY) est une instance de dialogue, de réflexion, de consultation et de propositions

Il est composé de représentants de la population et des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## Contexte

Le 6 mars 2006, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) a confirmé la volonté du gouvernement de mettre en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) à l'intérieur d'un périmètre Massy – Palaiseau – Saclay – Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines.

En juin 2006, le Préfet de la Région Ile de France a été chargé de poursuivre les discussions avec les collectivités locales sur un projet de « développement d'activités et de construction de logements sur ce territoire, stratégique pour le développement et le rayonnement de l'Ile de France » sur les thèmes suivants :

- la structure de gouvernance du projet,
- la définition du projet et sa traduction dans une base contractuelle,
- la définition du périmètre à classer juridiquement en OIN,

en s'appuyant sur une Mission de préfiguration à créer.

En 2007, un concours d'idées a été conduit par la Mission de préfiguration pour l'urbanisation de cette zone couvrant 49 communes.

En octobre 2007, le CODESQY a émis une contribution intitulée « Les enjeux de l'OIN et le rôle de Saint-Quentin-en-Yvelines - L'OIN, dans le prolongement de Saint-Quentin-en Yvelines, pour réaliser un territoire de réussite et d'innovation ».

En novembre 2008, le Secrétaire d'État chargé du développement de la Région Capitale, Christian BLANC, a présenté au Conseil des Ministres un « projet de cluster scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay ».

Ce projet concentre son attention sur deux secteurs prioritaires à aménager : le triangle sud du Plateau de Saclay, et le secteur de Satory – La Minière, et leur liaison avec les gares de Versailles-Chantiers et Massy pour renforcer la connexion avec le cœur de l'agglomération parisienne.

Le 3 mars 2009, l'OIN a été créée par décret transférant à l'État les actes d'occupation des sols dans un périmètre qui concerne partiellement Saint-Quentin-en-Yvelines. L'Établissement Public Paris - Saclay (EPPS) d'innovation technologique et de développement économique fait l'objet d'un projet de loi en cours d'élaboration.

Dans son discours du 29 avril 2009, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le Président de la République a tracé des ambitions fortes pour le Grand Paris, incluant les OIN et les grands projets d'infrastructures de transport.

Il a fixé à cette occasion des échéances très rapprochées :

- « sous deux mois », soit fin juin 2009, un nouveau système de mobilité métropolitaine devra être défini avec les collectivités publiques concernées pour être totalement déployé entre 2010 et 2020-2022,
- de même, l'Atelier International de Paris et les groupes thématiques devront être créés suivis de l'installation de l'Agora des élus de la métropole,
- en juillet 2009 devrait intervenir la présentation et l'adoption du nouveau schéma de mobilité métropolitain, articulant les nouveaux modes de transport, réseaux, tracés, gares, suivi de la mise au point des textes précisant la conduite du projet, créant les financements, réformant l'urbanisme et renforçant le rôle des architectes,
- de septembre à décembre 2009 les textes législatifs et réglementaires devront être adoptés, de même que les opérations pilotes d'aménagement, prototypes thématiques et territoriaux.

Le CODESQY constate que les projets actuels sont porteurs d'enjeux majeurs pour Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et pour le plateau de Saclay dans son ensemble. Ces enjeux et l'impact potentiel des projets sur la population et les acteurs du territoire appellent une concertation approfondie entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs locaux et la population.

Cependant, il nous apparaît que le niveau d'urgence mis par l'Etat sur les grandes décisions structurantes rend difficile une telle concertation.

Le CODESQY s'est donc saisi de la question afin

- d'exprimer ses préoccupations,
- de réaffirmer son souhait que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines joue tout son rôle dans la concertation organisée par l'État, avec tous les acteurs du territoire de l'OIN, sans exclusion.



## Enjeux et risques

**I -** Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) apporte un complément industriel et d'innovation technologique au pôle de Saclay qui lui permettra de contribuer à la réussite du cluster :

- premier pôle économique du plateau de Saclay avec 100.000 emplois,
- grandes entreprises du secteur de la haute technologie (aéronautique, défense, systèmes, ...),
- forte implication dans les pôles de compétitivité (System@tic, Mov'eo, Advancity, Medicen...),
- Université en fort développement, intégrée dans le Campus de Saclay,
- réseau très haut débit,
- expérience de développement de Ville Nouvelle réussie.

SQY présente cependant un certain nombre d'insuffisances ou de fragilités, au premier rang desquelles un manque de liaisons rapides de transports en commun vers les aéroports, les gares TGV et les pôles économiques majeurs.

**II -** Le projet publié par le Secrétaire d'État à la Région Capitale en novembre 2008 et dans le dossier de presse du 29 avril 2009, lors de la présentation du Grand Paris par le Président de la République à la Cité de l'architecture et du patrimoine

- sous dimensionne les besoins actuels et futurs en matière de logement des étudiants, chercheurs, ingénieurs, et autres personnels,
- ne mentionne pas l'offre d'un cadre de vie attractif, de services à la population et aux actifs (loisirs, culture, écoles, crèches, lieux de vie et d'échanges, commerces,..) ; notamment, il ne précise pas comment l'activité économique sera intégrée dans le tissu urbain, alors que l'OIN de 2006 affichait une ambition forte de développement équilibré entre emploi, habitat, services et environnement,
- n'exprime pas la dimension de développement durable.

Les grandes ambitions affichées lors du concours d'idées de 2006, pour conduire un projet urbain équilibré à l'échelle des 49 communes de la zone d'étude semblent passer au second plan.

**III -** Le projet n'intègre pas Saint-Quentin-en-Yvelines, ignorant ainsi un acteur important.

- Saint-Quentin-en-Yvelines ne figure pas dans le périmètre du « territoire de projet de Saclay » sur la carte du « Schéma de principe de Paris Région Capitale » malgré sa proximité et sa complémentarité industrielle et d'innovation avec le cluster.
- Le réseau de transport en commun rapide de Paris Région Capitale dont l'objectif d'ensemble est de relier les pôles économiques majeurs évite Saint-Quentin-en-Yvelines, alors qu'il pourrait être un axe fédérateur du territoire de projet du cluster, qui, par nature, englobe Saint-Quentin-en-Yvelines.





## Avis du CODESQY

Le CODESQY :

- considère que l'OIN est une opportunité pour Saint-Quentin-en-Yvelines, dont il ne faut ni s'exclure ni se laisser exclure,
- affirme sa confiance dans les atouts de Saint-Quentin-en-Yvelines pour lui permettre :
  - de s'intégrer pleinement dans la dynamique d'innovation du territoire de l'OIN,
  - d'en retirer de nouvelles opportunités de développement et de maintenir son attractivité,
  - d'apporter une contribution majeure au plateau de Saclay en tant qu'acteur d'innovation technologique et de recherche
- considère que ce développement économique peut et doit s'appuyer sur un équilibre entre emploi, habitat, transport/déplacements, services aux entreprises et à la population,
- considère qu'il est urgent de faciliter les déplacements entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Saclay par la poursuite et l'achèvement en priorité d'un projet structurant de liaison rapide en site propre entre SQY et Massy.  
Le tracé de principe du Métro souterrain est actuellement très éloigné de Saint-Quentin-en-Yvelines et doit faire l'objet d'une concertation au stade des choix d'itinéraires détaillés et des études de réalisation.
- rappelle que, dans une perspective de développement durable, le projet doit intégrer également la qualité de vie, la solidarité et le respect de la qualité des espaces urbains et des espaces naturels et ruraux,
- exprime sa préoccupation sur les risques :
  - de marginalisation progressive de SQY présentés par les projets actuels, qui placent l'agglomération à l'écart des principaux axes de transport et de structuration de l'activité économique,
  - d'amener des conséquences potentiellement graves à terme sur le dynamisme économique de l'agglomération par migration des entreprises vers l'est du plateau,
  - de diminuer sa capacité à investir pour continuer à assurer la qualité des services à la population et des espaces naturels et urbains,
  - de devenir une zone dortoir sans ressources additionnelles au service du développement économique d'une puissante zone voisine,

Le CODESQY considère qu'il est urgent de définir une stratégie d'agglomération afin :

- d'intégrer pleinement notre agglomération dans la dynamique de développement de l'OIN,
- de peser d'un poids suffisant dans les discussions avec les autres intercommunalités, l'État, la Région, les Départements et le futur EPPS.

Le CODESQY poursuit sa veille sur les projets de développement et d'aménagement actuellement à l'étude, conduit sa réflexion à l'échelle de SQY, mais également à celle du plateau de Saclay dans son ensemble. Il reste disponible pour apporter sa contribution à la réflexion et faciliter la concertation avec l'ensemble des acteurs du futur grand territoire.

